



RAPPORT

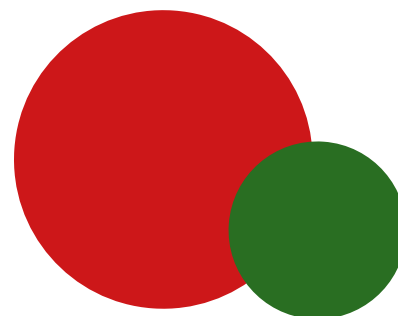
De l'atelier multi-acteurs d'échange préparatoire du dialogue national sur les reformes électorales a Madagascar



TABLE DE MATIÈRES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	03
II. OBJECTIFS DE L'ATELIER	04
<i>Objectif général :</i>	04
<i>Objectifs spécifiques :</i>	04
III. RÉSULTATS ATTENDUS	05
IV. MÉTHODOLOGIE	05
V. PARTICIPANTS ET INTERVENANTS	06
Participants :	06
Statistiques des interventions et des propositions écrites :	07
VI. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS PAR THÉMATIQUE	08
Thématique n°01 : liste des électeurs	09
Thématique n°02 : calendrier électoral / date des élections	11
Thématique n°03 : candidature	14
Thématique n°04 : campagne électorale	16
Thématique n°05 : déroulement du scrutin	18
Thématique n°06 : traitement des résultats	20
Thématique n°07 : contentieux et infractions électoraux	23
Thématique n°08 : observation électorale	25
Thématique n°09 : participation de tous / inclusivité	28
Thématique n°10 : code électoral	31
Thématique n°11 : organe de gestion des élections	33
VII. CONCLUSION GÉNÉRALE	36





Mr RAKOTONARIVO Manantsoa Thierry,
Président de la CENI

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis octobre 2025, Madagascar s'est engagé dans un processus de Refondation de la République, une entreprise de réingénierie institutionnelle de 24 mois visant à organiser des concertations thématiques et de dialogue national, rédiger une nouvelle Constitution, engager des réformes électorales et institutionnelles, et organiser une élection présidentielle prévue en 2027. Cette évolution est la conséquence d'une forte demande sociale sous-jacente, portée notamment par une mobilisation civique de la génération Z, rejointe par d'autres groupes sociaux, appelant à une rupture durable avec les pratiques de gouvernance passées. Le Programme de la Refondation, formellement transmis à la délégation de la SADC le 28 février 2026, articule ce processus autour d'une concertation nationale souveraine dont l'architecture prévoit des consultations ascendantes jusqu'au niveau national. Ce processus ouvre une fenêtre constituante rare, dans la mesure où les dispositions à venir en matière de représentation politique, d'égalité de genre et de gouvernance électorale structureront durablement le cadre institutionnel de Madagascar.

Lancée en décembre 2025, la concertation est entrée dans une phase de structuration progressive, marquée par l'organisation de concertations sectorielles conduites de manière distincte, notamment avec les forces de défense et de sécurité, le secteur privé et les jeunes. À ce stade, une dynamique institutionnelle différenciée en faveur de la jeunesse, à travers la concertation nationale des jeunes, a été lancée dernièrement en avril 2026. Elle s'appuie sur un dispositif technique structuré et des ateliers préparatoires initiés dès février 2026.

Ce précédent établit que l'architecture de la Refondation peut intégrer des dynamiques différenciées lorsqu'elles sont accompagnées par des dispositifs structurés. Pour les réformes électorales, la population malgache, en l'occurrence les acteurs nationaux socio-politique et économiques seront appelés à transcender l'intérêt personnel et le clientélisme afin de favoriser un débat conduit dans un esprit de confiance, de consensus et d'intérêt supérieur de la Nation. A cet égard, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en collaboration avec le Ministère de la Refondation a entendu amorcer les échanges structurés sur ces réformes, en vue de contribuer positivement aux débats menant à termes à la concrétisation des différentes recommandations formulées par les acteurs au processus.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

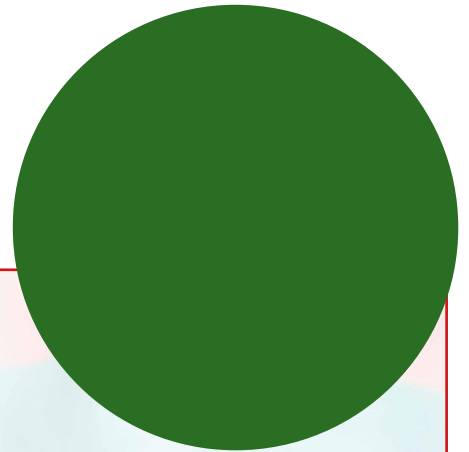
Objectif général :

L'atelier pré-dialogue avait pour objectif général de renforcer la compréhension de toutes les parties prenantes au processus électoral sur les recommandations des missions d'observations électorales, les réalités vécues, les défis et les enjeux afin de garantir leur participation éclairée et objective au prochain dialogue national et la formulation des propositions de réformes appropriées.

Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, l'atelier visait à :

- s'informer sur les cadres juridiques et sur les recommandations clés déjà formulées par les missions d'observations nationales et internationales des élections, ainsi que des ateliers bilan par la CENI ;
- partager les réalités vécues et les anomalies et/ou les irrégularités constatées ;
- s'approprier des mécanismes et des principes des systèmes standards électoraux ;
- s'informer des bonnes pratiques d'autres pays ;
- identifier les écarts éventuels entre les réalités vécues, les défis et/ou les pratiques malagasy et les normes internationales ;
- avoir une compréhension commune et éclairée des enjeux liés aux réformes électorales ;
- formuler des recommandations en adéquation à la correction des anomalies, du contexte et des réalités nationales.



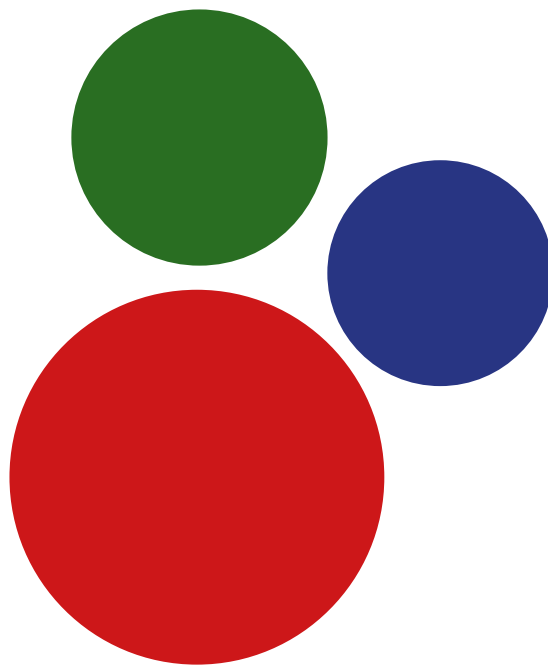
RAKOTONANDRASANA Hanitra Velonjara Tiaray
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

 CENIMadagascar@2026

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme des travaux, les résultats suivants étaient attendus :

- une compréhension partagée des principaux défis affectant le système électoral malgache ;
- l'identification des contraintes juridiques, institutionnelles, techniques et opérationnelles rencontrées tout au long du processus électoral ;
- la formulation de propositions de réforme portant notamment sur la liste électorale, le calendrier électoral, les candidatures, la campagne électorale, le déroulement du scrutin, le traitement des résultats, le contentieux électoral, l'observation électorale, l'inclusivité, le code électoral et l'organe de gestion des élections ;
- la production d'une synthèse consolidée regroupant les contributions et recommandations des participants ;
- la mise à disposition de cette synthèse pour alimenter les futures consultations nationales relatives à la réforme du cadre juridique électoral.



IV. MÉTHODOLOGIE

Les travaux se sont déroulés sur une période de trois jours selon une approche participative privilégiant le dialogue, les échanges d'expériences et la recherche de solutions concertées.

À l'issue de la cérémonie officielle d'ouverture, les participants ont été invités à examiner onze thématiques couvrant l'ensemble du cycle électoral :

1. Liste électorale ;
2. Calendrier électoral et date des élections ;
3. Candidatures ;
4. Campagne électorale ;
5. Déroulement du scrutin ;
6. Traitement des résultats ;
7. Contentieux et infractions électoraux ;
8. Observation électorale ;
9. Participation de tous et inclusivité ;
10. Code électoral ;
11. Organe de gestion des élections.

Les échanges ont été structurés autour :

- des préoccupations exprimées par les participants ;
- des difficultés observées lors des précédents processus électoraux ;
- des défis juridiques, institutionnels et opérationnels identifiés ;
- des propositions de réforme et d'amélioration formulées par les parties prenantes.

Par ailleurs, des experts internationaux ont enrichi les échanges en partageant leurs analyses et des expériences issues de différents contextes nationaux, notamment dans les domaines des campagnes électorales, du contentieux électoral, de l'inclusivité et de la gestion des élections par les organes électoraux.

Les débats ont permis de mettre en évidence des convergences importantes autour de plusieurs orientations majeures, notamment :

- la modernisation, la fiabilisation et la sécurisation de la liste électorale ;
- le renforcement de l'indépendance, de l'efficacité et de la crédibilité des institutions électorales ;
- la rationalisation et la stabilisation du calendrier électoral ;
- l'amélioration de la transparence dans la centralisation et la publication des résultats ;
- le renforcement des mécanismes de justice électorale ;
- la promotion de l'inclusivité et de la participation citoyenne ;
- la moralisation de la compétition électorale et du financement politique ;
- l'intégration progressive des innovations technologiques dans la gestion électorale.

V. PARTICIPANTS ET INTERVENANTS

Participants :

L'atelier a enregistré la participation de 216 personnes issues des différentes catégories d'acteurs intervenant dans le processus électoral, réparties comme suit :

- 53 participants issus des Partis politiques ;
- 25 participants issus des Institutions de la République et ministères ;
- 07 participants issus des Juridictions électorales ;
- 13 participants issus des Anciens responsables électoraux ;
- 34 participants issus des Organisations de la société civile ;
- 03 participants issus des Associations de personnes en situation de handicap et représentants des groupes vulnérables ;
- 13 participants issus des Journalistes et professionnels des médias ;
- 04 participants issus des Représentants de l'État ;
- 28 participants issus de la CENI centrale et équipe d'appui ;
- 12 participants issus des Démembrements de la CENI ;
- 07 participants issus des Responsables religieux, notables, syndicats et ordres professionnels ;
- 03 participants issus des Intervenants extérieurs ;
- 10 participants issus des Partenaires techniques et financiers.
- 04 Modérateurs et facilitateurs ;

La participation active des différentes catégories d'acteurs a permis de nourrir les débats et de recueillir un volume important de contributions tant orales qu'écrites.

Statistiques des interventions et des propositions écrites :

Les travaux ont donné lieu à de nombreuses prises de parole et à la formulation de propositions écrites pendant l'atelier portant sur les différentes thématiques inscrites à l'ordre du jour. Les statistiques recueillies se présentent comme suit :

- Thématique 01 : Liste des électeurs : 47 interventions et 30 propositions écrites
- Thématique 02 : Calendrier électoral : 28 interventions et 17 propositions écrites
- Thématique 03 : Candidature : 13 interventions et 15 propositions écrites

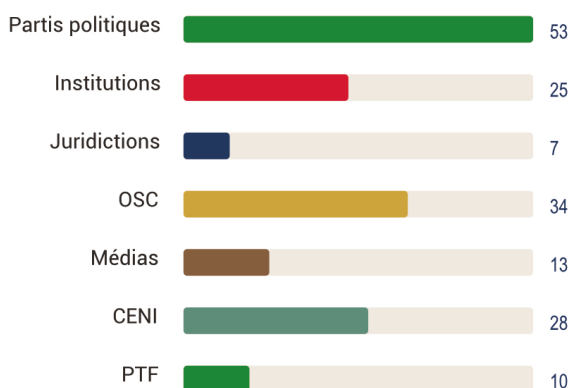
- Thématique 04 : Campagne électorale : 22 interventions et 48 propositions écrites
- Thématique 05 : Déroulement du scrutin : 29 interventions et 35 propositions écrites
- Thématique 06 : Traitement des résultats : 27 interventions et 34 propositions écrites
- Thématique 07 : Contentieux électoraux : 29 interventions et 02 propositions écrites
- Thématique 08 : Observation électorale : 26 interventions et 10 propositions écrites
- Thématique 09 : Inclusivité : 24 interventions
- Thématique 10 : Code électoral : 01 interventions
- Thématique 11 : Organe de gestion des élections : 39 interventions



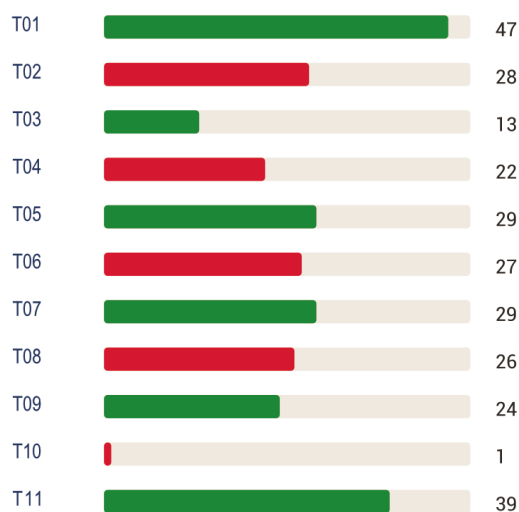
L'atelier en chiffres



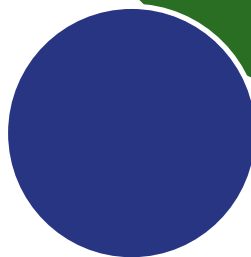
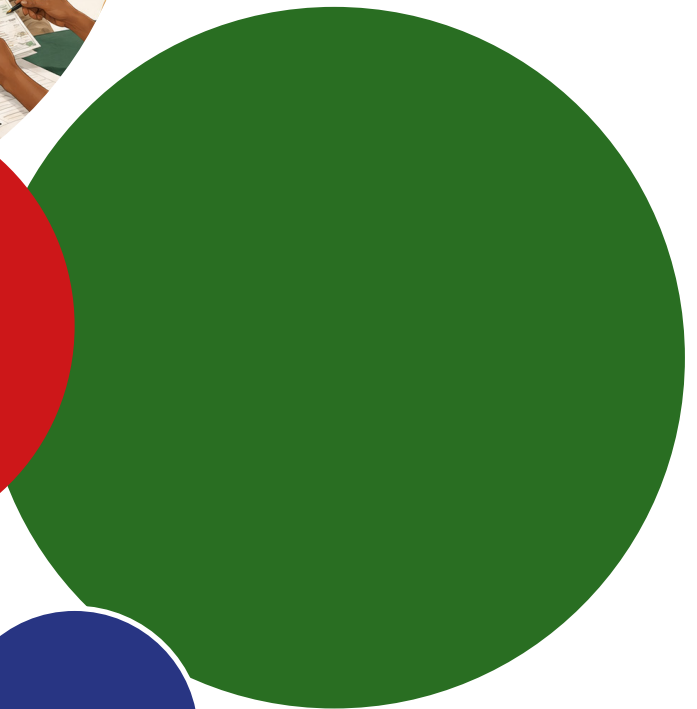
Profils représentés

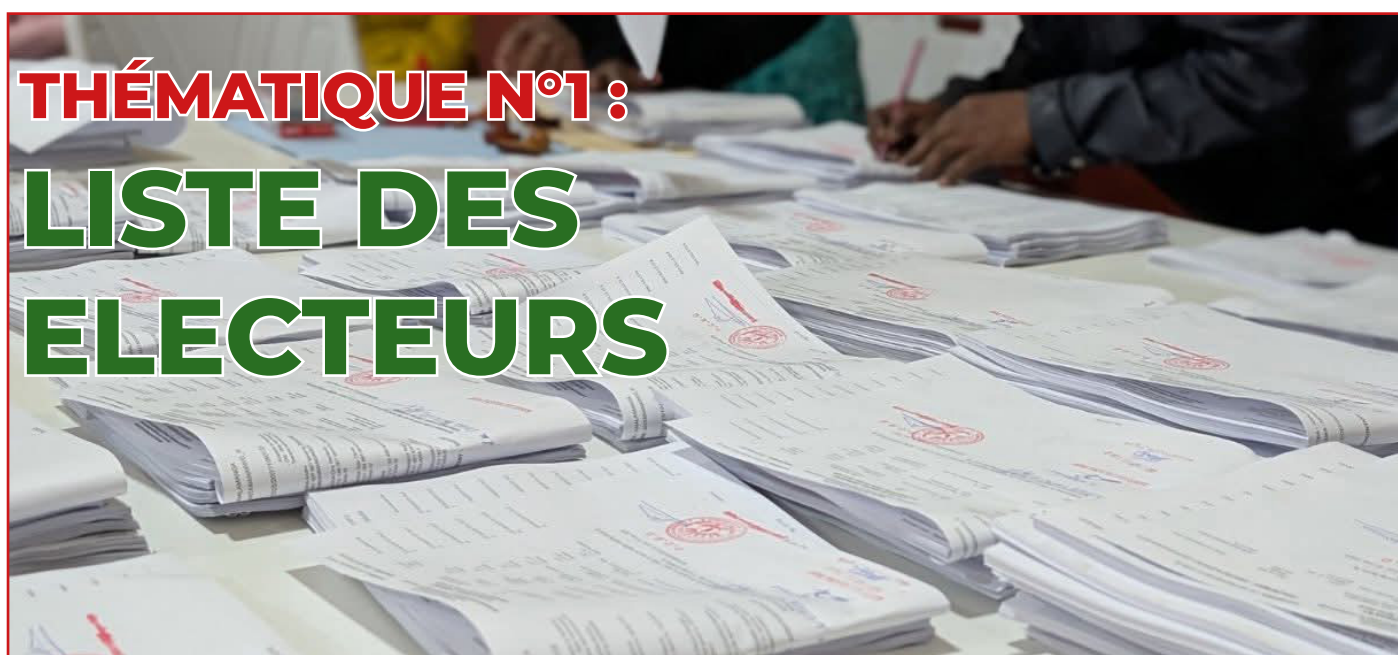


Couverture thématique



VI. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS PAR THÉMATIQUE





THÉMATIQUE N°1 :

LISTE DES ELECTEURS

1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur la fiabilité, l'exhaustivité, la transparence et la crédibilité des listes d'électeurs à Madagascar. Les participants ont analysé les insuffisances du système actuel de recensement et de gestion du fichier électoral ainsi que les réformes nécessaires pour garantir des élections plus transparentes, inclusives et crédibles.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Faible fiabilité du système de recensement manuel.
- Insuffisance de coordination entre la CENI, les fokontany, les communes et les services de l'état civil.
- Faiblesse de la communication et de la sensibilisation électorale.
- Manque de confiance d'une partie de la population, notamment des jeunes, envers les institutions électorales.
- Risques de fraude.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Citoyens non inscrits.

- Présence de personnes décédées ou inscrites plusieurs fois.
- Existence de doublons, d'anomalies sur les listes électorales.
- Pressions politiques sur les membres des CLRE et les chefs de fokontany.
- Perte ou disparition de documents d'inscription.
- Faibles moyens humains, matériels et financiers des structures locales.
- Difficultés liées à l'état civil et aux migrations internes.
- Indemnités insuffisantes favorisant les risques de corruption.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Utilisation de tablettes numériques lors des opérations de recensement.
- Expérience positive de l'INS-TAT dans le cadre du RGPH avec les outils numériques.
- Audits de la liste électorale.
- Affichage public des listes électorales au niveau des fokontany.
- Participation des partis politiques et des organisations de la société civile aux contrôles électoraux (observations et audits).
- Déploiement d'équipes mobiles d'inscription dans les

zones éloignées.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Nécessité de fiabiliser la liste électorale.
- Généralisation progressive de la biométrie.
- Renforcement de la transparence et du contrôle citoyen.
- Meilleure coordination entre la CENI, l'état civil et les collectivités territoriales.
- Renforcement des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique.
- Réalisation d'audits indépendants et réguliers.
- Modernisation et numérisation du système électoral.
- Inscription automatique des citoyens remplissant les conditions pour être électeurs.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Maintien ou réforme profonde de la CENI.
- Réforme de la composition de la HCC.
- Suppression de la carte d'électeur.
- Vote obligatoire et inscription obligatoire.
- Faisabilité technique et financière de la biométrisation inté-

- grale.
- Place des chefs de fokontany dans la gestion électorale.
- Maintien ou suppression de l'article 42 de la Loi organique n°2018-008 en ce qui concerne

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Ambiguïtés de certaines dispositions électorales, notamment l'article 42 de la Loi or-

- ganique n°2018-008.
- Contradictions entre différents textes régissant le processus électoral.
- Faiblesse des mécanismes de recours et de contrôle.
- Nécessité de clarifier les responsabilités institutionnelles.
- Encadrement juridique de la biométrie et de la protection des données personnelles.

Défis opérationnels

- Fiabilisation des données électorales.
- Élimination des doublons et des inscriptions irrégulières.
- Mise à jour permanente des listes.
- Couverture des zones enclavées.
- Renforcement des capacités techniques des structures locales.

- Sécurisation des bases de données et prévention des fraudes.

Défis institutionnels

- Crédibilité et indépendance de la CENI.
- Coordination insuffisante entre institutions.
- Faible implication de certains acteurs locaux.
- Définition des rôles respectifs de l'État, de la CENI, des fokontany, de la société civile et des partis politiques.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Réformer ou supprimer l'article 42.
- Renforcer les sanctions contre les fraudes électorales.
- Clarifier les procédures de recours et de contestation.
- Garantir juridiquement le gel de la liste électorale.

Organisation étatique

- Renforcer la coordination entre la CENI, l'état civil et le Ministère de l'Intérieur.
- Faire du fokontany la cellule de base de gestion des données électorales.
- Créer éventuellement une structure spécialisée dans la gestion de la liste électorale.
- Clarifier la répartition des responsabilités institutionnelles.

Gestion administrative

- Inscription automatique des citoyens à partir de 18 ans.
- Mise à jour permanente des listes électorales.
- Décentralisation des opérations de révision.
- Renforcement des moyens financiers et logistiques des structures électorales.



Hery RAKOTOMANANA,
Ancien Président de la CENI



DAMA Arsène Andrianisedo,
Ancien Président de la CENI

CENIMadagascar@2026

Redevabilité

- Réalisation d'audits indépendants périodiques.
- Publication systématique des résultats d'audit.
- Renforcement des mécanismes de contrôle citoyen.
- Participation accrue des partis politiques et de la société civile aux vérifications.

Technologie

- Généralisation de la biométrie.
- Numérisation intégrale des opérations de recensement.
- Utilisation de tablettes électroniques.
- Interconnexion des bases de données administratives.
- Création d'une base de données électorale unique.
- Développement de plateformes permettant la vérification à distance de l'inscription des électeurs.

Inclusivité

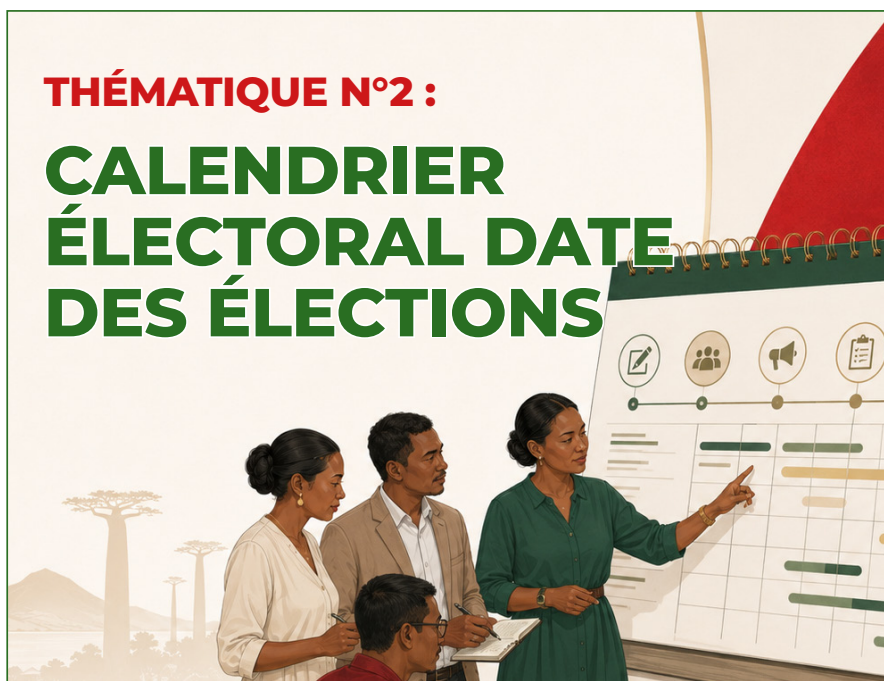
- Renforcement de l'éducation civique des jeunes.
- Campagnes de sensibilisation permanentes.
- Facilitation des procédures d'inscription surtout pour les personnes vivant avec un handicap et de réclamation.
- Amélioration de l'accès aux services électoraux dans les zones rurales et enclavées.
- Intégration des jeunes, des femmes et des organisations citoyennes dans les actions de sensibilisation.

Transparence

- Publication régulière des statistiques d'inscription et de radiation.
- Accès facilité aux listes électorales.
- Vérification publique des listes au niveau local.
- Publicité des décisions impactant la liste électorale.
- Renforcement de la communication institutionnelle.

Conclusion sur la thématique n°01 : liste d'électeurs

Les débats révèlent une forte convergence en faveur d'une modernisation profonde de la gestion de la liste électorale, fondée sur la biométrie, la numérisation, l'interconnexion avec l'état civil, le renforcement de la transparence et la participation citoyenne. La restauration de la confiance des électeurs apparaît comme l'objectif central de l'ensemble des réformes proposées.



1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur la stabilité, la prévisibilité, la légalité et l'adaptation du calendrier électorale aux réalités politiques, climatiques, logistiques, sociales et économiques de Madagascar. Les participants ont principalement examiné les conditions permettant de fixer des dates électorales claires, connues à l'avance, difficiles à modifier de manière discrétionnaire et favorables à une participation effective des citoyens.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Instabilité des dates électorales et risques de modification arbitraire ou politique du calendrier.
- Absence de dates fixes, claires et suffisamment anticipées pour chaque catégorie d'élection.
- Organisation fréquente des scrutins pendant la saison des pluies, à proximité des fêtes ou durant des périodes de faible disponibilité des électeurs.
- Difficultés d'accès à certaines localités en raison de l'enclavement, de la montée des eaux et des contraintes logistiques.
- Délai de convocation des électeurs jugé insuffisant pour une préparation équitable des candidats et une sensibilisation efficace de la population.
- Coût élevé de l'organisation séparée de plusieurs scrutins et dépendance excessive à l'égard des financements extérieurs.
- Faible prise en compte des réalités religieuses, culturelles, professionnelles et agricoles dans le choix du jour du scrutin.
- Perception d'une autonomie insuffisante de la

CENI dans la fixation du calendrier électoral et dans la gestion financière des élections.

- Faible motivation des électeurs, notamment lorsque le scrutin coïncide avec une journée de travail, de déplacement ou d'activité agricole.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Certains scrutins ont été organisés dans des périodes climatiques défavorables, rendant difficile la participation des électeurs, notamment en milieu rural.
- Le caractère chômé et payé du jour du vote n'est pas toujours effectivement respecté, en particulier pour certains travailleurs du secteur privé ou des zones franches.
- Les électeurs peuvent être empêchés ou démotivés par les obligations professionnelles, les travaux des champs, les déplacements liés aux vacances ou les fêtes nationales et religieuses.
- La convocation des électeurs tardive réduit le temps disponible pour la campagne, la préparation des candidats et la mobilisation citoyenne.
- L'organisation de plusieurs élections séparées entraîne une mobilisation répétée des moyens humains, matériels et financiers.
- Les populations des zones enclavées subissent davantage les effets d'un calendrier mal adapté aux contraintes d'accessibilité.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Organisation des scrutins durant la saison sèche ou dans une période où les conditions climatiques et logistiques sont plus favorables.
- Regroupement de certains scrutins compatibles afin de réduire les coûts et d'alléger l'organisation électorale.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Nécessité de stabiliser le calendrier électoral et de rendre les dates prévisibles.
- Importance d'éviter la saison des pluies, les périodes de fêtes et les moments de faible disponibilité des citoyens.
- Renforcement du rôle de la CENI dans la détermination et la sécurisation du calendrier électoral.
- Besoin de fixer les règles électorales et les dates suffisamment à l'avance.
- Prise en compte des contraintes d'accessibilité, de transport et de sécurité dans les zones enclavées.
- Nécessité de renforcer la communication électorale, la sensibilisation et l'éducation civique avant le scrutin.
- Recherche d'une réduction des coûts par la pla-

nification budgétaire et, lorsque cela est pertinent, par le regroupement de certaines élections.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Détermination de la période exacte du scrutin : entre mai et août, mai et octobre, mai et novembre ou jusqu'en décembre selon les propositions.
- Choix du jour le plus approprié pour voter : mardi, mercredi, lundi, jour fady, jour chômé ou période de vacances.
- Ordre d'organisation des scrutins : élections locales avant nationales, regroupement de certaines élections ou respect strict de l'échéance de chaque mandat.
- Répartition des compétences entre la loi, la CENI et le Gouvernement dans la fixation ou la modification du calendrier.
- Possibilité de rendre le vote obligatoire ou de prévoir des mécanismes de responsabilisation des électeurs.
- Traitement juridique des situations exceptionnelles ou de force majeure pouvant empêcher le respect d'une date fixe.

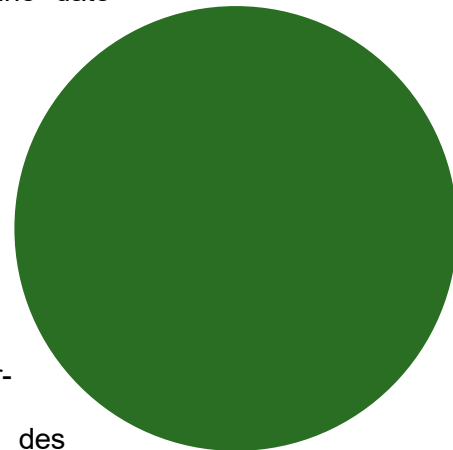
4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Inscription dans la loi de dates ou de périodes électorales suffisamment précises pour limiter les modifications arbitraires.
- Encadrement strict des reports, des changements de date et des cas de force majeure affectant le calendrier électoral.
- Clarification des responsabilités respectives de la CENI, du Gouvernement et des autres institutions compétentes.
- Harmonisation des règles relatives à la durée des mandats, au renouvellement des institutions et à la convocation des électeurs.
- Prévision de sanctions en cas de violation manifeste des règles relatives au calendrier électoral.

Défis opérationnels

- Planification logistique adaptée aux réalités climatiques, routières et géographiques du pays.
- Couverture effective des zones enclavées
- Allongement des délais de préparation afin de permettre la formation, la sensibilisation et l'organisation matérielle du scrutin.



Défis institutionnels

- Renforcement de l'indépendance et de la capacité décisionnelle de la CENI.
- Réduction de la dépendance aux bailleurs de fonds par une programmation budgétaire nationale plus anticipée.

Défis sociaux et inclusifs

- Prise en compte des pratiques religieuses, culturelles et sociales dans le choix du jour du scrutin.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Inscrire dans la législation électorale des dates ou la Constitution des périodes/dates fixes pour chaque type de scrutin, dans la LORGER;
- Porter le délai de convocation des électeurs à 150 jours, cinq mois ou six mois.
- Encadrer juridiquement toute modification du calendrier électorale et rendre obligatoire sa motivation publique.
- Prévoir des mécanismes exceptionnels strictement limités pour les cas de force majeure.
- Clarifier la règle selon laquelle le mandat arrivant le premier à échéance doit être renouvelé en priorité.

Organisation électorale

- Confier à la CENI une compétence effective et indépendante dans la préparation, la fixation et la publication du calendrier électorale.
- Privilégier une organisation des élections de la base vers le sommet lorsque cette approche renforce la légitimité démocratique et la participation citoyenne.
- Étudier le regroupement de certains scrutins compatibles, notamment pour réduire les coûts et simplifier la mobilisation des électeurs.

Gestion administrative et financière

- Prévoir à l'avance les crédits

électorales dans le budget de l'État, les appuis extérieurs devant rester complémentaires.

- Mettre en place un calendrier opérationnel détaillé couvrant la formation, la logistique, la sensibilisation, la campagne, le vote et la proclamation des résultats.
- Garantir concrètement le caractère chômé et payé du jour du scrutin, y compris dans les entreprises et secteurs soumis à des contraintes particulières.
- Rendre publiques les règles essentielles du jeu électorale suffisamment avant le scrutin, notamment les conditions de candidature et les modalités de participation.

Redevabilité et transparence

- Publier largement le calendrier électorale, ses étapes, ses éventuelles modifications et les raisons qui les justifient.
- Associer les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias et les observateurs au suivi de la préparation électorale.

Inclusivité

- Adapter le calendrier électorale aux réalités des élec-

teurs ruraux, des travailleurs, des étudiants, des groupes religieux et des populations des zones éloignées.

- Éviter les scrutins à proximité immédiate des fêtes, des vacances générant de grands déplacements ou des périodes de fortes activités agricoles.

Transparence

- Rendre le calendrier électorale accessible au public par des canaux institutionnels, médiatiques et communautaires.
- Informer régulièrement la population sur les principales étapes du processus.
- Mettre en place des mécanismes de vérification publique et de recours concernant les décisions ayant une incidence sur le calendrier.

Conclusion sur la thématique n°2 : calendrier électorale / date des élections

Les débats font apparaître une convergence nette en faveur d'un calendrier électorale plus stable, plus prévisible, plus transparent et mieux adapté aux réalités malgaches. La réforme attendue repose principalement sur la fixation anticipée des dates, l'évitement des périodes climatiques



et sociales défavorables, le renforcement de l'indépendance de la CENI, la planification budgétaire, l'amélioration de la communication électorale et la prise en compte effective de l'accessibilité des électeurs.

- Montant de la caution jugé trop élevé, discriminatoire et favorable aux candidats disposant de moyens financiers importants.
- Absence de règles suffisamment stables et

les documents doivent être retirés loin du lieu de résidence des candidats.

- Usage possible du quitus fiscal ou d'autres pièces administratives comme instruments de blocage politique.
- Perception selon laquelle seules les personnes riches ou soutenues par des réseaux puissants peuvent réellement se présenter.
- Faible connaissance des lois électorales par les jeunes, les citoyens et certains responsables locaux.
- Inquiétudes liées à la présence de candidats ayant fait l'objet d'accusations graves, mais non encore définitivement condamnés.
- Difficultés à articuler promesses électorales et responsabilité politique de l'élu.



c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Dialogue entre partis politiques, CENI, société civile et acteurs institutionnels sur les conditions de candidature.
- Publication anticipée des règles relatives à la caution et aux dossiers de candidature.
- Traitement égal de tous les dossiers de candidature par les organes compétents.
- Formation des jeunes, des observateurs et des responsables locaux aux règles électorales.
- Traduction et vulgarisation des textes électoraux en malagasy afin de renforcer l'accessibilité du droit.

connues à l'avance concernant les dossiers, la caution et les conditions de candidature.

- Débat récurrent sur la nationalité unique, la double nationalité et la résidence effective à Madagascar.
- Crainte de candidatures opportunistes, soutenues par des bailleurs, des intérêts économiques ou des réseaux politiques peu transparents.
- Incertitudes sur la place des candidatures indépendantes par rapport aux partis politiques.
- Insuffisance de moralité, de compétence ou de niveau d'instruction exigé pour certaines fonctions électives.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Difficultés matérielles pour constituer les dossiers lorsque

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Clarifier et stabiliser dans la loi les conditions d'éligibilité et les pièces exigées.
- Rendre la caution électorale plus juste, plus transparente et connue suffisamment à l'avance.
- Renforcer la vérification des dossiers de candidature, notamment en matière

1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur les conditions d'éligibilité, la recevabilité des candidatures, le montant de la caution, la nationalité des candidats, la place des candidatures indépendantes.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

de nationalité, de moralité, de fiscalité et de résidence.

- Garantir un traitement égal des candidats, sans discrimination politique, administrative ou financière.
- Renforcer l'éducation électorale.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Maintien, réduction ou suppression de la caution électorale.
- Acceptation ou suppression des candidatures indépendantes.
- Âge minimal et âge maximal des candidats selon les catégories d'élection.
- Exigence ou non d'un diplôme minimum pour être candidat.
- Conditions relatives à la double nationalité, à la nationalité unique et à la résidence effective.
- Candidature indépendante.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier les conditions d'éligibilité dans le Code électoral et éviter leur modification tardive par décret.
- Encadrer juridiquement la caution, le quitus fiscal, la résidence, la nationalité et les cas d'inéligibilité.
- Concilier le droit de se présenter avec les exigences d'intégrité, de compétence et de responsabilité.
- Préciser le régime des candidatures indépendantes et leur articulation avec les partis politiques.

Défis opérationnels

- Faciliter la constitution des dossiers, notamment dans les zones éloignées.
- Allonger les délais utiles pour permettre les recours administratifs liés aux pièces exigées.
- Mettre en place des procédures de vérification uniformes, traçables et non discriminatoires.
- Rendre les textes électoraux

accessibles, disponibles et compréhensibles pour tous.

Défis institutionnels

- Renforcer la confiance dans les organes chargés de recevoir, vérifier et valider les candidatures.
- Clarifier les rôles respectifs de la CENI, des juridictions, de l'administration fiscale et des partis politiques.
- Prévenir l'instrumentalisation administrative des conditions de candidature.
- Renforcer la responsabilité des partis politiques dans la sélection et la formation des candidats.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Inscrire clairement dans la loi les conditions de candidature, les pièces exigées, les délais et les modalités de recours.
- Fixer la caution par catégorie d'élection dans un cadre légal stable, transparent et proportionné.
- Définir les règles relatives à la nationalité, à la résidence, à la moralité et aux incompatibilités.
- Préciser les cas d'inéligibilité et les conséquences des condamnations ou des fautes graves avérées.

Organisation politique et institutionnelle

- Renforcer le rôle des partis politiques dans la formation, la sélection et la responsabilisation des candidats.
- Clarifier les relations entre candidature, appartenance politique et responsabilité devant les électeurs.
- Garantir l'égalité de traitement dans la réception et l'examen des dossiers.

Gestion administrative

- Simplifier les procédures de dépôt de candidature et rapprocher les services compétents des citoyens.

- Publier les règles et les montants de caution au moins plusieurs mois avant l'élection.
- Prévoir des mécanismes de recours rapides en cas de refus ou de difficulté d'obtention d'une pièce.
- Mettre en place un système de suivi transparent des dossiers déposés.

Redevabilité

- Contrôler l'origine des financements soutenant les candidatures.
- Prévenir les candidatures de façade ou instrumentalisées par des intérêts économiques ou politiques.
- Renforcer les sanctions contre les fausses déclarations, les pièces frauduleuses et l'achat de conscience.
- Envisager des mécanismes de responsabilité politique lorsque les engagements essentiels sont manifestement abandonnés.

Inclusivité

- Éviter que la caution exclue mécaniquement les jeunes, les femmes ou les candidats moins fortunés.
- Assurer l'accessibilité des procédures aux candidats résidant dans les zones éloignées.
- Renforcer la formation électorale des jeunes et des nouveaux acteurs politiques.

Transparence

- Publier les critères d'acceptation et de rejet des candidatures.
- Rendre accessibles les décisions de validation ou de rejet, avec motivation claire.
- Assurer un contrôle citoyen et juridictionnel effectif des procédures de candidature.

Conclusion sur la thématique n°03 : candidature

Les débats montrent une forte volonté de rendre les candidatures plus crédibles, plus transparentes et plus accessibles, sans transformer les

conditions d'éligibilité en barrières arbitraires. La réforme attendue doit donc rechercher un équilibre entre ouverture démocratique, intégrité des candidats, égalité de traitement, stabilité juridique et responsabilité politique.

THÉMATIQUE N°04 : CAMPAGNE ÉLECTORALE



1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur l'équité, la transparence, le financement, la sécurité et la moralisation de la campagne électorale. Les participants ont particulièrement insisté sur le vide juridique entourant la précampagne, l'usage des moyens de l'État, l'inégalité d'accès aux médias, l'achat de voix, les violences et la faible efficacité des sanctions.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Inégalité des droits et des moyens entre candidats, notamment au profit des candidats proches du pouvoir.
- Vide juridique concernant la précampagne et les campagnes dissimulées.
- Utilisation des moyens de l'État, des véhicules administratifs, des inaugurations et de la visibilité institutionnelle à des fins électorales.
- Accès inégal aux médias publics et privés, avec une forte influence des candidats propriétaires ou proches de médias ou proches du pouvoir en place.
- Distribution d'argent, de

biens, de cadeaux, de tee-shirts ou d'avantages matériels assimilables à l'achat de conscience.

- Violences, menaces contre les observateurs, attaques personnelles et violences basées sur le genre.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Très faible application des textes relatifs au financement de campagne et absence de sanctions effectives contre les candidats défaillants.
- Absence ou insuffisance de rapports sur les dépenses de campagne.
- Difficultés pour identifier l'autorité compétente chargée de constater et de sanctionner rapidement les infractions.
- Pressions exercées sur les agents publics, les chefs de fokontany et les acteurs locaux.
- Manipulation des électeurs vulnérables par des dons, des artistes, des appartenances ethniques ou des notables locaux.
- Insuffisance de moyens pour la sensibilisation électorale en milieu rural.

c. Recommandations

- Mise en place proposée d'une task force de surveillance de

la campagne.

- Collaboration souhaitée entre la CENI, le BIANCO, le SAMIFIN, les OPJ, les magistrats et les organes de régulation des médias.
- Contrôle renforcé des médias publics et privés afin d'assurer l'égalité de traitement.
- Protection des dénonciateurs et des agents publics signalant l'utilisation des moyens de l'État.
- Éducation électorale des citoyens pour recentrer la campagne sur les programmes et les idées.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Encadrer juridiquement la précampagne et la distinguer clairement de la campagne officielle.
- Garantir l'égalité d'accès aux médias publics et renforcer le suivi des médias privés.
- Interdire l'usage des moyens de l'État à des fins de campagne.
- Interdire et sanctionner la distribution d'argent, de biens ou d'avantages matériels.
- Renforcer les pouvoirs de verbalisation et de contrôle, de mise en demeure et de

sanction de la CENI ou des organes compétents.

- Effectivité de l'ANRCM
- Sécuriser les candidats, les observateurs, les femmes candidates et les acteurs de campagne.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Durée de la campagne : limitation stricte, campagne plus longue ou précampagne d'un an.
- Possibilité ou non d'utiliser des artistes et des animations musicales.
- Plafonnement des dépenses et des moyens matériels de campagne.
- Interdiction de l'hélicoptère et harmonisation des moyens de déplacement.
- Subvention publique aux partis politiques et répartition équitable des financements.
- Place de la CENI, de la justice et des organes spécialisés dans le contrôle immédiat de la campagne.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Définir la précampagne, les actes interdits et les sanctions applicables.
- Clarifier les règles de financement, de plafonnement, de déclaration et de contrôle des dépenses.
- Prévoir des sanctions effectives, y compris la disqualification en cas de manquements graves.
- Encadrer l'utilisation des médias, des réunions publiques, des affichages et des biens de campagne.

Défis opérationnels

- Contrôler efficacement les campagnes dans les zones rurales et éloignées.
- Former les agents verbalisateurs et leur donner des moyens réels d'action.
- Assurer la sécurité des meetings, des observateurs et des candidats.
- Collecter rapidement les

preuves relatives aux achats de voix, aux violences et à l'utilisation des moyens de l'État.

Défis institutionnels

- Renforcer la capacité d'intervention de la CENI et clarifier ses relations avec la justice, le BIANCO, le SAMIFIN et les organes de régulation.
- Garantir l'impartialité de l'administration et des responsables locaux.
- Mettre en place une coordination permanente entre institutions, partis politiques, OSC et médias.
- Restaurer la confiance des électeurs dans l'équité de la compétition électorale.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Inscrire la précampagne dans la loi électorale et fixer clairement ses limites.
- Préciser les actes interdits : achat de voix, distribution de biens, usage des moyens publics, pression ethnique, violence et dénigrement.
- Rendre obligatoires les rap-

ports financiers de campagne et sanctionner effectivement leur non-dépôt.

- Prévoir des mécanismes de disqualification en cas de fraude ou de violence grave ou de non violation des dispositions sur le financement de la campagne électorale.

Contrôle institutionnel

- Renforcer les pouvoirs de la CENI en matière de constatation, de mise en demeure et de transmission des infractions vers la juridiction compétente.
- Mettre en place une chaîne de traitement rapide des infractions électorales.
- Associer le BIANCO, le SAMIFIN, les OPJ, les juridictions et les organes de régulation des médias.
- Créer une task force électorale chargée du suivi de la campagne.

Médias et communication

- Garantir l'égalité de temps de parole dans les médias publics.
- Surveiller le traitement des candidats dans les médias privés.



Hajo Andrianainarivelo,
Président du Parti MMM

IMadagascar@2026

- Accorder des espaces gratuits aux OSC pour l'éducation électorale.

Financement

- Contrôler l'origine des fonds de campagne.
- Établir des plafonds de dépenses réalistes par type d'élection.
- Publier les sources de financement et les rapports de dépenses.
- Prévoir des sanctions contre les financements non déclarés ou illicites.

Sécurité et éthique

- Protéger les observateurs, les femmes candidates, les dénonciateurs et les agents publics.
- Interdire les attaques personnelles, les violences basées sur le genre et les provocations publiques.
- Établir une cartographie des déplacements de campagne pour éviter les chevauchements et affrontements.
- Recentraliser la campagne autour des programmes, des idées et des solutions.

Transparence

- Publier les règles applicables à la campagne avant le début du processus.
- Publier les décisions de sanction et les suites données aux plaintes.
- Informer régulièrement la population sur les infractions constatées et les mesures prises.

Conclusion sur la Thématique n°04 : campagne électorale

Les débats convergent vers la nécessité de moraliser la campagne électorale et de garantir une compétition fondée sur les idées plutôt que sur l'argent, l'influence administrative ou la pression sociale. La réforme devra surtout combler le vide juridique de la précampagne, renforcer l'égalité des chances et rendre les sanctions réellement applicables.



1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur l'organisation concrète du jour du vote, la composition et la formation des bureaux de vote, la sécurité du matériel électoral, la transparence du dépouillement, l'accessibilité du scrutin et la prévention des fraudes au niveau le plus local du processus électoral.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Insuffisance d'affichage des résultats dans les bureaux de vote malgré les exigences légales.
- Des membres formés peuvent être remplacés avant le scrutin ou se désister après avoir reçu des pressions ou avantages.

- Certains délégués de candidats sont absents, insuffisamment formés ou présents pour plusieurs candidats.
- Des coupures d'électricité ou un mauvais éclairage peuvent fragiliser la transparence du dépouillement.
- Dans certains bureaux, les membres ne savent pas suffisamment lire ou écrire pour remplir correctement les procès-verbaux.
- Les personnes handicapées ne sont pas toujours pleinement prises en compte, malgré l'expérience des cartons de vote en braille.
- Les copies de procès-verbaux sont jugées insuffisantes pour assurer le contrôle contradictoire.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Faible maîtrise des procédures par certains membres

- des bureaux de vote.
- Désignation contestée des membres des bureaux de vote, parfois influencée par les chefs de fokontany ou les acteurs politiques.
- Ouverture tardive ou fermeture précoce de certains bureaux de vote, surtout en milieu rural.
- Signature anticipée des procès-verbaux, ratures, faux procès-verbaux et insuffisance de contrôle au dépouillement.
- Présence de bulletins pré-cochés, de téléphones, d'armes ou d'autres éléments perturbant la sincérité du vote.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Utilisation de dispositifs de vote adaptés, notamment le carton de vote en braille.
- Proposition d'installer deux isolements dans les bureaux de vote à forte affluence.
- Affichage public des résultats au bureau de vote et remise de copies de procès-verbaux.
- Utilisation de tablettes, lignes vertes ou outils numériques pour localiser les bureaux de vote et signaler les anomalies.
- Renforcement de l'observation, de la présence des délégués et du contrôle contradictoire pendant le dépouillement.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant suscité débats ou réserves

- Maintien du bulletin unique, retour à d'autres formes de bulletins ou introduction du vote électronique.
- Élection ou désignation des membres des bureaux de vote.
- Durée d'ouverture des bureaux de vote : 6 h-16 h, 6 h-18 h ou autre modalité.
- Installation de caméras de surveillance dans les bureaux de vote.
- Rôle du fokontany dans la désignation des membres et le contrôle du scrutin.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier les règles de désignation, de remplacement et de responsabilité des membres des bureaux de vote.
- Renforcer les sanctions contre la signature anticipée des procès-verbaux, les bulletins pré-cochés et les manipulations de matériel.
- Préciser les droits des délégués, observateurs et candidats dans les bureaux de vote.
- Encadrer strictement l'usage des téléphones, armes, caméras ou moyens de communication dans les bureaux.

Défis opérationnels

- Assurer une formation uniforme sur tout le territoire.
- Prévoir des matériels suffisants : isolements, éclairage, copies de PV, scellés, moyens de communication.
- Garantir la ponctualité d'ouverture et la disponibilité du personnel électoral.
- Sécuriser les bureaux de vote ruraux, éloignés ou installés dans des abris ad hoc.

Défis institutionnels

- Clarifier les responsabilités entre CENI, démembrements, fokontany, forces de l'ordre, observateurs et partis politiques.
- Renforcer le suivi de la CENI à la base.
- Prévenir les pressions politiques sur les membres des bureaux de vote.
- Restaurer la confiance dans la régularité du vote au niveau local.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Réviser les dispositions relatives aux bureaux de vote, aux procès-verbaux, aux délégués et aux observateurs.
- Sanctionner les PV signés avant le vote, les faux PV et toute modification irrégulière des résultats.
- Prévoir l'interdiction effective des armes et des téléphones utilisés pour influencer le vote.
- Fixer des règles claires sur l'affichage des résultats et la valeur des copies de PV.

Organisation du scrutin

- Former et certifier les membres des bureaux électoraux avant leur affectation.
- Prévoir un engagement écrit et des sanctions y afférentes pour les membres formés afin de limiter les désistements opportunistes.
- Renforcer les critères de compétence, d'impartialité et d'alphabétisation des membres.
- Clarifier les horaires d'ouverture, de clôture et de dépouillement.

Sécurisation du matériel

- Numérotter les bulletins ou carnets de bulletins selon les bureaux de vote.
- Contrôler les bulletins avant l'ouverture en présence des délégués et observateurs.
- Sceller correctement les enveloppes et sécuriser les procès-verbaux.
- Prévoir un éclairage fiable et réquisitionner les services nécessaires en cas de délestage.

Contrôle citoyen

- Garantir la présence des délégués de candidats dans chaque bureau.
- Permettre aux observateurs d'exercer librement leur mission.
- Mettre en place un numéro vert ou un mécanisme de signalement rapide des anomalies.

Technologie et accessibilité

- Utiliser des outils numériques d'appui sans affaiblir les garanties papier.
- Prévoir des tablettes ou supports d'information pour orienter les électeurs vers leur bureau de vote.
- Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, y compris les personnes à mobilité réduite.
- Établir une cartographie électorale des contraintes d'accès, de climat et de disponibilité des populations.
- Étudier prudemment les propositions relatives au vote électronique ou aux caméras.



Transparence

- Afficher les résultats immédiatement au bureau de vote.
- Rendre publics les bureaux sans délégués ou présentant des taux de participation anormaux.
- Contrôler les bureaux où les résultats atteignent ou dépassent des seuils suspects.

Conclusion sur la thématique n°05 : déroulement du scrutin

Les débats révèlent que la crédibilité du scrutin se joue d'abord dans le bureau de vote. Les réformes attendues concernent autant la qualité humaine des membres, la clarté des procédures, la sécurité du matériel, la présence contradictoire des acteurs que l'affichage rapide et vérifiable des résultats.

THÉMATIQUE N°06 : TRAITEMENT DES RÉSULTATS

1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur la sécurisation, la transmission, la centralisation, l'affichage, la publication et la contestation des résultats électoraux. Les participants ont mis l'accent sur les risques de manipulation entre le bureau de vote, la commune, le SRMV et le siège central de la CENI, ainsi que sur la nécessité d'un système rapide, transparent et vérifiable.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Risque de modification ou de substitution des procès-verbaux pendant l'ache-

minement des résultats.

- Sécurisation physique des enveloppes, scellés et documents électoraux.
- Retards importants entre le dépouillement local et l'arrivée des résultats au SRMV ou au siège central.
- Confusion créée par la publication de résultats non officiels ou contradictoires.
- Faible protection des délégués, témoins et personnes capables de dénoncer les manipulations.
- Surcharge et éloignement de certains SRMV, entraînant fatigue, files d'attente et risques de tensions.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Cas rapportés de vote par substitution familiale, d'enve-

- loppes ouvertes et de nouveaux PV substitués.
- Résultats arrivant tardivement depuis certains fokontany pourtant proches,
- Pressions sur les PSRMV ou SRMV pour terminer rapidement les opérations.
- Absence ou insuffisance de représentants de candidats dans certains bureaux de vote.
- Délégués parfois achetés, absents, insuffisamment formés ou pressés de quitter les lieux après dépouillement.
- Difficultés particulières des zones enclavées et des personnes handicapées dans la participation au processus.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Affichage public des résultats au bureau de vote, à la commune, au SRMV et au siège central.

- Transmission simultanée physique et électronique des résultats.
- Utilisation de smartphones, SMS, radios, numéros verts ou plateformes comme iReport.
- Scellage des enveloppes avec numéro de série ou code unique propre au bureau de vote.
- Double saisie ou contrôle contradictoire par les OSC, la CENI et, le cas échéant, un huissier.
- Simulation préalable de la transmission des résultats afin de tester les liaisons.
- Confrontation de procès verbal.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Afficher les résultats immédiatement au niveau du bureau de vote.

- Sécuriser l'acheminement des résultats jusqu'au lieu de centralisation.
- Assurer la traçabilité des procès-verbaux et enveloppes par des scellés numérotés.
- Former et protéger les délégués, témoins, observateurs et membres des bureaux de vote.
- Réduire les délais de transmission et de publication des résultats.
- Utiliser la technologie comme outil d'appui, sans supprimer les garanties matérielles et contradictoires.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Suppression, maintien ou restructuration de la SRMV.
- Publication de résultats provisoires ou reconnaissance directe de résultats issus de la base.
- Place des résultats parallèles publiés par les médias, OSC ou candidenats.
- Niveau territorial le plus pertinent pour la proclamation ou la centralisation.
- Rôle des forces de l'ordre, des huissiers, des OSC et des observateurs dans l'accompagnement des résultats.
- Degré d'informatisation souhaitable dans un contexte de confiance fragile.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier la valeur juridique des copies de PV, des résultats affichés et des transmissions électroniques.
- Encadrer la publication de résultats non officiels pour éviter la confusion sans réduire la transparence.
- Renforcer les sanctions contre la manipulation, la substitution ou la destruction de résultats.
- Prévoir un régime de protection des témoins, délégués et dénonciateurs.



Défis opérationnels

- Sécuriser les résultats dans les zones éloignées et pendant les trajets vers les SRMV.
- Doter les bureaux de vote de moyens de communication, de transport et de scellage fiables.
- Répartir équitablement la charge de travail entre les SRMV.
- Assurer une double transmission rapide : physique et numérique.

Défis institutionnels

- Clarifier les responsabilités entre CENI, SRMV, communes, fokontany, forces de l'ordre, OSC et partis politiques.
- Renforcer la crédibilité des structures de centralisation.
- Améliorer la communication officielle pour éviter la prolifé-

ration de résultats contradictoires.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Définir précisément les étapes de transmission, de centralisation, de vérification et de publication.
- Prévoir des scellés obligatoires avec code ou numéro unique pour chaque bureau de vote.
- Sanctionner sévèrement toute manipulation ou substitution de procès-verbal.
- Clarifier le statut des résultats affichés, provisoires, centralisés et définitifs.

Sécurisation physique

- Assurer l'accompagnement des résultats par des forces

de sécurité neutres et identifiées.

- Encadrer l'accompagnement par les observateurs et délégués jusqu'au lieu de centralisation.
- Prévoir des moyens de transport adaptés aux zones enclavées.
- Renforcer la protection des témoins et des délégués.

Technologie

- Doter chaque bureau de vote d'un smartphone ou outil sécurisé pour transmettre l'image du PV.
- Développer une plateforme nationale de réception, comparaison et archivage des résultats.
- Utiliser les SMS, numéros verts et applications sécurisées



comme moyens complémentaires.

Organisation administrative

- Rééquilibrer la charge des SRMV et rapprocher certains lieux de traitement des résultats.
- Décentraliser certaines opérations au niveau communal ou régional,
- Prévoir un contrôle contradictoire permanent lors de la réception et de la saisie.

Communication et transparence

- Publier les résultats bureau par bureau dans des délais courts.
- Afficher les résultats à tous les niveaux pertinents.
- Expliquer clairement la différence entre résultats affichés, provisoires et définitifs.
 - Prévenir les déclarations anticipées non vérifiées des candidats ou de leurs représentants.

Inclusivité

- Associer les personnes handicapées et les jeunes aux opérations électorales.
- Former les acteurs de terrain, y compris dans les fokontany éloignés.
- Donner aux OSC et observateurs les moyens de suivre effectivement le traitement des résultats.

Conclusion de la thématique N°06 : traitement des résultats

Les débats font apparaître que la confiance dans les résultats dépend de leur traçabilité depuis le bureau de vote jusqu'à la proclamation officielle. La réforme prioritaire consiste à combiner affichage public, scellage sécurisé, contrôle contradictoire, transmission numérique d'appui et sanctions fortes contre toute manipulation.

THÉMATIQUE N°07 :

CONTENTIEUX ET INFRACTIONS ÉLECTORAUX



1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur l'effectivité des recours électoraux, la rapidité du traitement des contentieux, la sanction des infractions, l'indépendance des juridictions et l'accès des citoyens, candidats, observateurs et partis politiques aux mécanismes de plainte et de justice électorale.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Délais de traitement jugés trop longs pour certains contentieux,
- Absence de sanctions visibles

en cas de fraude, de manipulation ou de non-respect des règles électorales.

- Difficulté d'accès aux recours et complexité des procédures de recevabilité des requêtes.
- Manque de transparence dans le traitement des plaintes et requêtes électorales.
- Pressions politiques et soupçons de corruption ou de partialité dans certains traitements juridictionnels.
- Faiblesse des pouvoirs d'enquête, de dénonciation et de sanction au niveau local.
- Irrecevabilité de certaines preuves.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Plaintes souvent déclarées

irrecevables ou non fondées sans que la population en comprenne les motifs juridiques.

- Observateurs et citoyens parfois empêchés de recueillir les preuves nécessaires.
- Délégués ou témoins craignant de porter plainte contre des irrégularités visibles.
- Retards contentieux entraînant l'installation provisoire d'autorités non élues ou la persistance d'incertitudes locales.
- Manque de formation juridique des partis politiques, candidats et citoyens.
- Insuffisance de moyens humains et matériels des juridictions ou organes chargés du contrôle.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Mise en place d'une task force ou d'une chaîne judiciaire spéciale pour les infractions électorales.
- Formation des partis politiques, citoyens et observateurs aux voies de recours.
- Utilisation possible d'outils numériques pour signaler rapidement les anomalies.
- Élaboration d'un recueil des décisions et des fraudes électorales pour renforcer la prévention et la jurisprudence.

d. Recommandation

- Propositions de simplification des procédures et de réduction des délais de jugement.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Raccourcir les délais de traitement des contentieux électoraux.
- Simplifier les procédures de recours et mieux expliquer les conditions de recevabilité.
- Renforcer les sanctions pénales contre les fraudes et infractions électorales.
- Former les citoyens, partis politiques, observateurs

et responsables locaux aux procédures de plainte.

- Garantir l'intégrité, l'indépendance et la transparence des juridictions électorales.
- Accorder une meilleure protection aux témoins, délégués et dénonciateurs.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Création d'une Cour électorale spéciale ou amélioration des juridictions existantes.
- Rôle respectif de la HCC, du Conseil d'État, des tribunaux administratifs et d'une éventuelle juridiction spécialisée.
- Pouvoir de sanction de la CENI ou maintien de la sanction exclusivement juridictionnelle.
- Place de la numérisation dans la preuve et le signalement des infractions.
- Suppression ou maintien de la reprise des élections en cas d'annulation.
- Retour au papier ou modernisation technologique du contentieux et de la preuve.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier les règles de recevabilité et les délais applicables à chaque type de recours.
- Définir les infractions électorales et leurs sanctions de manière simple et applicable.
- Articuler contentieux administratif, constitutionnel et pénal.
- Élargir ou préciser les personnes habilitées à saisir les juridictions compétentes.

Défis opérationnels

- Collecter rapidement les preuves sur le terrain.
- Former les agents verbalisateurs, observateurs, délégués et partis politiques.
- Assurer la célérité des audiences et des décisions juridictionnelles.
- Donner des moyens à la police électorale ou aux structures d'enquête spécialisées.

Défis institutionnels

- Renforcer l'indépendance et l'intégrité des juridictions électorales.
- Clarifier le rôle de la CENI lorsqu'elle constate une infraction.
- Créer une coordination entre justice, CENI, forces de sécurité, OSC et autorités locales.
- Restaurer la confiance des citoyens dans l'impartialité du règlement des litiges.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Réviser les dispositions relatives aux recours, aux délais, aux preuves et aux sanctions.
- Prévoir un régime clair pour les infractions électorales graves et la fraude organisée.
- Clarifier les pouvoirs des juridictions et les effets des décisions rendues.
- Élaborer un guide pratique des recours électoraux accessible au public.

Organisation judiciaire

- Étudier l'opportunité d'une juridiction électorale spécialisée ou d'une chambre dédiée.
- Accélérer le traitement des dossiers par des délais impératifs réalistes.
- Mettre en place une chaîne judiciaire spéciale pour les infractions électorales.
- Publier et vulgariser les décisions rendues.

Contrôle et enquête

- Créer une police électorale chargée d'enquêter sur les infractions.
- Déployer des mécanismes de signalement rapide au niveau local.
- Permettre aux observateurs de collecter des preuves dans un cadre légal clair.
- Renforcer la protection des témoins, délégués et plaignants.

Formation et sensibilisation

- Former les partis politiques aux règles du contentieux

électoral.

- Informer les citoyens sur les plaintes, les délais et les pièces nécessaires.
- Éduquer la population de base sur ce qui est permis ou interdit pendant le processus.
- Associer les journalistes et communicateurs à la vulgarisation juridique.

Redevabilité

- Sanctionner rapidement les auteurs de fraude, corruption, intimidation ou manipulation des résultats.
- Suivre les plaintes jusqu'à leur issue et rendre publiques les suites données.
- Évaluer périodiquement l'efficacité des mécanismes contentieux.

Conclusion de la thématique N°07 : Contentieux et infractions électorales

Les débats soulignent que la justice électorale doit être rapide, compréhensible, indépendante et réellement dissuasive. La crédibilité du processus dépend non seulement de l'existence des recours, mais surtout de leur accessibilité, de leur transparence et de la sanction effective des infractions.



Nirina Kiplagat

Governance and Peacebuilding Coordinator, UNDP
Regional Service Centre for Africa ADDIS ABEBA

THÉMATIQUE N°08 :

OBSERVATION ÉLECTORALE

1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur le rôle, l'indépendance, l'éthique, les moyens, l'accréditation et l'efficacité de l'observation électorale. Les participants ont examiné la capacité réelle des observateurs nationaux, internationaux, jeunes, OSC, médias, églises et structures locales à contribuer à la transparence du scrutin.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Observation électorale jugée parfois superficielle faute de moyens suffisants.
- Accréditations accordées de manière tardive.
- Difficultés d'accès de certains observateurs aux bureaux de vote.
- Présence d'observateurs qualifiés de merce-

naires ou insuffisamment professionnels.

- Rapports d'observation parfois non pris en compte ou sans suites concrètes.
- Couverture insuffisante des zones enclavées et concentration excessive dans les zones accessibles.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Certains délégués ou observateurs ont dû recourir à des huissiers pour accéder aux bureaux de vote.
- Un seul observateur peut être amené à couvrir plusieurs bureaux, limitant la qualité du suivi.
- Les observateurs peuvent être menacés ou empêchés d'exercer pleinement leur mission.
- Des OSC préparées à l'observation peuvent ne pas obtenir les badges à temps.
- Les jeunes souhaitent participer davantage mais rencontrent des obstacles d'agrément, de formation et de reconnaissance.
- La CENI est perçue comme ne réagissant pas suffisamment aux constats transmis.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Mise en place de comités de vigilance au niveau des fokontany, notamment avec les églises ou autorités locales.
- Proposition de bureaux de vote témoins suivis systématiquement.
- Référence à des cadres régionaux d'observation comme le PEMMO de la SADC.
- Utilisation possible de la numérisation, de la cryptographie et de supports papier comme preuves complémentaires.
- Création proposée d'une task force regroupant les acteurs de l'observation.
- Élaboration d'une charte de bonne conduite et d'un engagement écrit des observateurs.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Renforcer la formation, l'éthique et le professionnalisme des observateurs.
- Rendre transparente la procédure d'agrément et d'accréditation.
- Donner aux observateurs les moyens matériels de couvrir les zones éloignées.
- Garantir l'accès effectif aux bureaux de vote et aux informations nécessaires.
- Mettre en place un mécanisme de suivi des rapports d'observation.
- Faire de l'éducation civique et électorale un programme permanent, et non une action ponctuelle.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Place respective des observateurs, des délégués des candidats et des autorités locales dans le contrôle du vote.
- Publication de résultats parallèles par les observateurs ou limitation à l'observation stricte.
- Financement des observateurs et risques de dépendance ou de mercenariat.
- Rôle des entités religieuses, autorités traditionnelles, jeunes et médias dans l'observation.
- Usage de la technologie comme preuve complémentaire ou comme système central de contrôle.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier les droits, limites, obligations et responsabilités des observateurs.
- Encadrer l'accréditation et la remise de badges pour éviter les pratiques sélectives ou partiales.
- Préciser la valeur des rap-

ports, photos, vidéos et constats d'observation.

- Définir les suites institutionnelles à donner aux rapports d'observation.

Défis opérationnels

- Couvrir les zones enclavées et difficiles d'accès.
- Former suffisamment d'observateurs pour couvrir les bureaux de vote.
- Assurer la sécurité physique des observateurs.
- Fournir des moyens de transport, de communication et de documentation.

Défis institutionnels

- Renforcer la coopération entre CENI, OSC, BIANCO, médias, jeunes et acteurs locaux.
- Garantir l'indépendance des observateurs nationaux et internationaux.
- Éviter l'instrumentalisation politique de l'observation.
- Améliorer la réactivité de la CENI face aux constats transmis.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Publier clairement les conditions d'agrément des



daction des rapports et à la collecte de preuves.

- Renforcer la lutte contre la corruption et le mercenariat dans l'observation.
- Élaborer une charte de bonne conduite applicable aux observateurs nationaux et internationaux.
- Auditer périodiquement la qualité des missions d'observation.

Moyens et sécurité

- Prévoir des moyens financiers, logistiques et de communication pour les OSC.
- Protéger les observateurs menacés ou empêchés d'exercer leur mission.
- Faciliter l'accès aux zones enclavées par des moyens de transport adaptés.
- Associer les jeunes, les femmes et les personnes handicapées à l'observation.

Technologie et preuve

- Utiliser les outils numériques pour sécuriser les constats et les rapports.
- Conserver un support papier pour garantir la traçabilité et l'accessibilité.
- Mettre en place une cellule de veille capable de vérifier rapidement les signalements.
- Étudier les possibilités de publication encadrée de résultats parallèles ou de données vérifiables.

observateurs.

- Définir les termes de référence des missions d'observation.
- Faire signer un engagement d'éthique, d'intégrité et d'impartialité.
- Préciser les droits d'accès aux bureaux de vote, aux PV et aux informations électorales.

Organisation de l'observation

- Mettre en place des bureaux de vote témoins pour un suivi systématique.
- Constituer une task force regroupant les principaux acteurs de l'observation.
- Préparer les agréments plusieurs mois avant le scrutin.
- Coordonner les couvertures afin d'éviter les doublons urbains et les zones non couvertes.

Formation et éthique

- Former les observateurs à la loi électorale, à la ré-

Transparence

- Publier la liste des observateurs agréés et leurs zones de couverture.
- Rendre publiques les suites données aux rapports d'observation.
- Renforcer la coopération entre CENI, OSC, médias et BIANCO.

Conclusion de la thématique N°08 : Observation électorale

Les débats montrent que l'observation électorale ne peut contribuer à la confiance que si elle est indépendante, professionnelle, bien formée, suffisamment financée et réellement prise en compte.



1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur la participation effective de toutes les catégories de citoyens au processus électoral, notamment les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les populations rurales et enclavées, les migrants internes, les personnes détenues non encore condamnées et les citoyens confrontés aux difficultés d'accès aux documents administratifs. La problématique centrale consiste à garantir une égalité réelle de participation, au-delà de l'égalité formelle prévue par les textes.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Exclusion ou faible participation de certaines catégories de citoyens, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les populations vulnérables.

- Difficultés d'accès à la carte nationale d'identité, aux copies d'actes d'état civil et aux autres documents nécessaires à l'inscription électorale.
- Marginalisation des zones rurales, enclavées ou éloignées.
- Faible représentation des femmes dans les instances locales, les bureaux de vote et les postes électifs, souvent liée aux traditions, à l'éducation et aux contraintes économiques.
- Insuffisance de participation des jeunes dans la gouvernance, les affaires nationales et les candidatures électorales.
- Inaccessibilité de certains bureaux de vote aux personnes en fauteuil roulant.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Les personnes en situation de handicap ne figurent pas toujours sur les listes électorales et beaucoup ne disposent pas de carte d'identité nationale.
- Dans certaines régions, les traditions limitent la participation

politique des femmes et les confinent aux tâches familiales ou domestiques.

- Les populations migrantes ne sont pas toujours inscrites sur les listes électorales dans leur lieu de résidence effective.
- Les jeunes disposent de structures institutionnelles théoriques, comme les conseils de jeunesse, mais celles-ci sont peu appliquées ou peu attractives.
- La participation politique est souvent perçue comme une affaire d'argent, ce qui défavorise les femmes, les jeunes et les citoyens modestes.
- Le manque d'éducation civique et électorale réduit la capacité des citoyens à comprendre leurs droits, leurs responsabilités et les enjeux du vote.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Utilisation de bulletins ou supports adaptés aux personnes ayant une déficience visuelle, notamment le vote en braille

lorsque les moyens le permettent.

- Prise en compte spécifique des personnes handicapées dans les fiches de recensement électoral lors de la refonte de la liste électorale.
- Existence d'initiatives de leadership et de formation des jeunes et des filles, notamment au niveau des organisations de la société civile.
- Mobilisation possible des OSC, du Ministère de la Jeunesse et du Sport, des communes, des fokontany, des écoles et des structures de jeunesse pour l'éducation civique.
- Utilisation des données désagrégées par sexe, âge, handicap et localité pour mieux cibler les politiques d'inclusion.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Renforcer l'éducation civique et électorale pour tous, sans exclusion.
- Faciliter l'obtention de la CNI, des copies et des documents

administratifs nécessaires à l'inscription électorale.

- Garantir l'accessibilité des bureaux de vote et des procédures électorales aux personnes vulnérables et aux personnes en situation de handicap.
- Promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des PSH à toutes les étapes du processus électoral.
- Mettre en place des mesures spécifiques pour les zones rurales, enclavées et éloignées.
- Lutter contre les discriminations, les pressions politiques, les traditions excluantes et l'exploitation des populations vulnérables.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Mise en place ou non de quotas, notamment le quota zébré, pour renforcer la participation des femmes et des jeunes.
- Abaissement de l'âge minimal de candidature pour permettre une meilleure participation des jeunes.
- Vote obligatoire ou maintien du caractère libre du vote, avec possibilité de vote blanc.

• M e -

sures financières particulières pour les femmes ou application d'une caution identique à tous les candidats.

- Faisabilité technique et financière des supports de vote adaptés aux personnes handicapées, notamment les bulletins en braille.
- Participation de la diaspora, qui suppose selon certains intervenants une réforme constitutionnelle préalable.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier les droits électoraux des détenus non encore condamnés, qui n'ont pas perdu leurs droits civiques.
- Encadrer juridiquement les dispositifs favorisant la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.
- Éviter que les mesures correctives en faveur de l'égalité ne créent de nouvelles discriminations ou inégalités.
- Vote de la diaspora

Défis opérationnels

- Organiser des opérations massives et équitables de délivrance de CNI, de copies et de documents administratifs.
- Rendre les bureaux de vote physiquement accessibles, notamment aux personnes en fauteuil roulant.
- Identifier et inscrire les personnes vulnérables, les personnes handicapées et les populations migrantes.
- Produire et exploiter des statistiques désagrégées fiables sur les femmes, les jeunes, les PSH et les zones marginalisées.
 - Déployer une éducation civique permanente dans les écoles, communes, fokontany, marchés, églises et lieux publics.

Défis institutionnels

- Renforcer la coordination



entre la CENI, les ministères concernés, les collectivités territoriales, les OSC et les partenaires techniques.

- Impliquer les structures de jeunesse, les leaders traditionnels, les associations de femmes et les organisations de PSH.
- Assurer la représentation effective des femmes, des jeunes et des PSH dans les bureaux de vote, les actions de sensibilisation et les cadres de concertation.
- Réduire le désintérêt politique et restaurer la confiance des citoyens dans le processus électoral.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Cadre juridique

- Clarifier les droits des personnes détenues non condamnées en matière de vote et de candidature.
- Prévoir dans les textes des mesures d'accessibilité électorale pour les PSH.
- Étudier les mécanismes de quota ou d'alternance permettant de renforcer la participation des femmes et des jeunes.
- Examiner l'âge minimal de candidature afin de favoriser l'égalité des chances sans affaiblir les exigences de responsabilité.

Organisation administrative

- Faciliter l'obtention de la CNI et des documents administratifs pour tous les citoyens, notamment dans les zones éloignées.
- Mettre en place des dispositifs d'inscription adaptés aux PSH, aux populations migrantes et aux citoyens isolés.
- Rendre les bureaux de vote accessibles et prévoir des équipements adaptés aux différentes formes de handicap.
- Mettre à disposition des données statistiques désagrégées pour orienter les politiques d'inclusion électorale.

Éducation civique et sensibilisation

- Introduire l'enseignement de la gouvernance, de la citoyenneté et de la politique dès l'école.
- Renforcer l'éducation civique des femmes, des jeunes, des hommes et des garçons afin de dépasser les blocages sociaux et culturels.
- Relancer ou soutenir des cadres d'éducation citoyenne, tels que le scoutisme, les maisons des jeunes, les conseils de jeunesse et les initiatives associatives.
- Développer une sensibilisation permanente, et non limitée aux périodes électorales.

Participation des femmes

- Sensibiliser les leaders traditionnels et communautaires afin de réduire les obstacles culturels à la participation politique des femmes.
- Renforcer la présence des femmes dans les bureaux de vote, les fokontany, les cadres de concertation et les candidatures.
- Soutenir le leadership féminin et l'autonomie économique des femmes pour favoriser leur participation électorale.
- Combattre les stéréotypes et les pratiques sociales qui assimilent la politique à un domaine réservé aux hommes.

Participation des jeunes

- Rendre opérationnels les conseils de jeunesse et actualiser les textes les concernant.
- Organiser des symposiums ou cadres de dialogue des jeunes sur la politique nationale et la gouvernance.
- Rendre les structures existantes attractives et accessibles aux jeunes, notamment au niveau communal.
- Permettre aux jeunes de participer aux candidatures et aux responsabilités selon le principe d'égalité des chances.

Participation des personnes en situation de handicap

- Prévoir des dispositifs d'inscription électorale spécifiques pour les PSH.
- Adapter les bureaux de vote, les supports d'information et, lorsque possible, les modalités de vote aux différents handicaps.
- Valoriser les compétences des PSH dans la sensibilisation, l'observation et les activités électorales.
- Assurer une collaboration avec les partenaires techniques et les organisations spécialisées afin de couvrir les besoins matériels.

Transparence et protection

- Lutter contre l'exploitation politique des populations vulnérables.
- Prévenir les discriminations liées au genre, au handicap, à l'âge, à la localisation géographique ou à l'appartenance politique.
- Rendre publiques les statistiques et les mesures prises en faveur de l'inclusion électorale.
- Assurer un suivi effectif des recommandations relatives à l'inclusivité.

Conclusion de la Thématique n°09 : Participation de tous / inclusivité

Les débats révèlent que l'inclusivité électorale ne se limite pas à la reconnaissance formelle du droit de vote ou de candidature. Elle suppose des conditions concrètes d'accès aux documents administratifs, à l'information, aux bureaux de vote, aux responsabilités politiques et aux mécanismes de protection contre les discriminations. La réforme attendue doit donc associer cadre juridique, accessibilité matérielle, éducation civique, données fiables, mobilisation des OSC et volonté institutionnelle afin que chaque citoyen puisse participer effectivement au processus électoral.



THÉMATIQUE N°10 : CODE ÉLECTORAL

1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur la clarté, la cohérence, la vulgarisation et l'applicabilité du droit électoral. Les participants ont souligné la nécessité de regrouper les textes, de clarifier les dispositions ambiguës, d'améliorer la qualité rédactionnelle de la loi électorale et de garantir une meilleure compréhension des règles par les acteurs politiques, institutionnels et citoyens.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Textes électoraux jugés parfois dispersés, longs, techniques, ambigus ou difficilement applicables.
- Incompréhensions autour de certaines dispositions, notamment les articles relatifs à l'ouverture ou au gel de la liste électorale.
 - Usage d'ordonnances, décrets ou mécanismes exceptionnels pouvant fragiliser la stabilité du cadre électoral.
- Faible vulgarisation de

la loi et accès difficile aux textes pour les citoyens.

- Dépendance administrative et financière de la CENI affectant l'application complète du cadre légal.
- Écart entre l'existence des textes et leur application concrète sur le terrain.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Application parfois incertaine des textes relatifs à la refonte de la liste électorale et aux modalités de recensement.
- Difficultés liées à la notification et à l'entrée en vigueur des textes publiés au Journal officiel.
- Manque de compréhension des lois par certains acteurs, y compris au niveau local.
- Contradictions ou chevauchements possibles entre lois organiques, lois ordinaires et textes réglementaires.
- Besoin de distinguer clairement ce qui relève de la loi, du décret, de la décision de la CENI et de la jurisprudence.
- Insuffisance de supports consolidés permettant de consulter rapide-

ment l'ensemble du droit électoral.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Explication juridique approfondie du contexte de l'article 42, de l'autonomie de la CENI et des modalités de notification de la loi.
- Comparaison de différents modèles d'organisation électorale : administration étatique, CENI indépendante et modèle mixte.
- Proposition de regrouper le Code électoral, les textes électoraux et les textes réglementaires dans un ouvrage unique.
- Insistance sur la rédaction de textes courts, clairs, applicables et faciles à exécuter.
- Vulgarisation des textes et traduction en langage accessible aux citoyens.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Rendre le Code électoral plus clair, plus cohérent et plus accessible.
- Regrouper les textes électoraux dans un corpus unique et facilement consultable.
- Clarifier les dispositions am-

- biguës et les mécanismes exceptionnels.
- Renforcer la vulgarisation juridique auprès des citoyens, partis politiques, OSC et administrations.
- Assurer une meilleure articulation entre indépendance de la CENI, responsabilité de l'État et contrôle juridictionnel.
- Privilégier des règles stables, connues à l'avance et effectivement applicables.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Maintien, réforme ou transformation profonde de la CENI dans le cadre du Code électoral.
- Portée de l'article 42 et des mécanismes d'exception relatifs à la liste électorale.
- Place de la HCC, des juridictions administratives et d'éventuelles juridictions spécialisées.
- Degré d'autonomie financière réelle de la CENI et modification éventuelle de la LOLF.
- Répartition des compétences entre la loi, le règlement et les décisions de la CENI.
- Adaptation du droit électoral aux réalités malgaches sans copier mécaniquement des modèles étrangers.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Harmoniser les textes électoraux et supprimer les contradictions.
- Clarifier les articles ambigus pour assurer la sécurité juridique.
- Définir précisément l'entrée en vigueur et la notification des textes.
- Encadrer les exceptions afin d'éviter leur utilisation arbitraire.

Défis opérationnels

- Diffuser les textes consolidés auprès des acteurs de terrain.
- Former les démembrés, responsables locaux, partis politiques et OSC à l'application du Code.

- Produire des guides pratiques et versions vulgarisées en malagasy.
- Mettre à jour régulièrement les supports juridiques après chaque réforme.

Défis institutionnels

- Garantir l'autonomie administrative et financière de la CENI prévue par les textes.
- Clarifier les relations entre CENI, ministère de l'Intérieur, juridictions et collectivités territoriales.
- Limiter les interventions de l'État susceptibles d'affecter l'indépendance de la gestion électorale.
- Renforcer la confiance dans l'application impartiale du droit électoral.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Codification et harmonisation

- Regrouper l'ensemble des textes électoraux dans un ouvrage unique.
- Réviser les dispositions contradictoires ou redondantes.
- Rédiger des articles courts, clairs et directement applicables.
- Prévoir une table de concordance entre anciennes et nouvelles dispositions.

Clarification juridique

- Préciser les articles relatifs à la liste électorale, aux délais, aux recours et aux compétences institutionnelles.
- Encadrer strictement les ordonnances et mesures exceptionnelles en période électorale.
- Clarifier les pouvoirs réglementaires de la CENI et les limites d'intervention du Gouvernement.

- Sécuriser juridiquement l'ouverture, le gel et la mise à jour des listes électorales.

Vulgarisation

- Traduire les principales règles en malagasy et en langage accessible.
- Mettre à disposition des guides pratiques pour les candidats, partis, OSC et citoyens.
- Organiser des formations régulières avant chaque cycle électoral.
- Utiliser les médias et plateformes numériques pour diffuser les règles.

Autonomie institutionnelle

- Adapter les textes budgétaires pour garantir l'autonomie financière réelle de la CENI.
- Clarifier le statut du personnel électoral et limiter les interférences administratives.
- Prévoir des mécanismes de contrôle sans porter atteinte à l'indépendance fonctionnelle.
- Assurer la traçabilité des décisions prises par les organes électoraux.

Application et sanctions

- Rendre les sanctions



simples, proportionnées et effectivement applicables.

- Former les agents chargés de constater les infractions.
- Publier les décisions et cas d'application pour construire une jurisprudence accessible.
- Évaluer périodiquement l'application du Code électoral.

Conclusion de la thématique N°10 : code électoral

Les débats confirment que la réforme du Code électoral doit viser avant tout la sécurité juridique, la simplicité, la lisibilité et l'effectivité.



THÉMATIQUE N°11 : ORGANE DE GESTION DES ÉLECTIONS

1. Problématique générale examinée

Les échanges ont porté sur le statut, l'indépendance, la composition, le financement, le personnel, les pouvoirs et la crédibilité de l'organe de gestion des élections. Les débats ont principalement concerné la CENI, son autonomie réelle, ses relations avec l'État, son rôle opérationnel et les attentes des citoyens en matière d'impartialité.

2. Analyse des échanges des participants

a. Préoccupations majeures exprimées

- Indépendance administrative, financière et matérielle jugée insuffisamment garantie.
- Influence possible de l'administration générale, des chefs de fokontany, des préfets, des chefs de district ou du Gouvernement.
- Statut du personnel de la CENI, souvent issu de l'administration, et besoin d'un personnel propre, stable et formé.
- Absence de pouvoir de sanction ou d'annulation des résultats.
- Silence ou communication jugée insuffisante face aux accusations et aux irrégularités.
- Défiance d'une partie des acteurs, allant jusqu'à proposer la dissolution ou la restructuration complète de la CENI.

b. Réalités vécues et difficultés constatées

- Dépendance budgétaire à l'égard de l'État et difficulté à disposer des ressources nécessaires en temps utile.
- Rôle parfois ambigu de l'administration dans les

opérations électorales locales.

- Inclusion encore insuffisamment visible à la base, malgré certains efforts envers les personnes en situation de handicap.
- Pressions politiques, soupçons de corruption et critiques sur l'absence de prise de parole forte.
- Faible capitalisation des recommandations antérieures et des expertises malgaches.

c. Bonnes pratiques ou expériences partagées

- Comparaisons internationales avec le Burkina Faso, le Sénégal, le Ghana et d'autres modèles d'organes électoraux.
- Reconnaissance du besoin d'un personnel électoral professionnel, formé et doté d'un statut clair.
- Proposition d'appel à candidatures ou de concours pour certains recrutements.
- Participation souhaitée des OSC, journalistes, partis politiques et experts au dialogue électoral.
- Institutionnalisation et décentralisation proposées pour renforcer la CENI.

3. Tendances générales dégagées des débats

Points ayant fait consensus

- Renforcer l'indépendance administrative, financière et matérielle de l'organe de gestion des élections.
- Doter la CENI ou l'OGÉ d'un personnel propre, stable, formé et protégé des pressions.
- Améliorer la communication institutionnelle et la

redevabilité.

- Associer davantage les parties prenantes : partis politiques, OSC, jeunes, médias, experts et personnes handicapées.
- Clarifier les pouvoirs, responsabilités et limites de la CENI.
- Prévenir toute ingérence de l'État ou des acteurs politiques dans la gestion électorale.

Points ayant suscité débats ou réserves

- Dissolution de la CENI, réforme interne ou maintien du modèle actuel avec renforcement de garanties.
- Retour de la gestion des élections au ministère de l'Intérieur ou consolidation d'un modèle indépendant.
- Mode de désignation, d'élection ou de recrutement des membres de l'organe électoral.
- Pouvoir de proclamation des résultats définitifs par la CENI ou maintien du rôle des juridictions.
- Représentation de l'opposition, des OSC, des juridictions et des différentes catégories sociales.
- Rôle des bailleurs et financement national des élections.

4. Défis identifiés

Défis juridiques

- Clarifier le statut constitutionnel ou légal de l'OGE.
- Définir le statut, les droits, devoirs et garanties du personnel électoral.
- Préciser les pouvoirs de sanction, de contrôle et de proclamation des résultats.
- Encadrer les modes de nomination, révocation et incompatibilités des membres.

Défis opérationnels

- Assurer des ressources financières disponibles à temps.
- Décentraliser les capacités techniques et logistiques.
- Former durablement le personnel et les démembrés.
- Mettre en place des mécanismes internes de contrôle et d'audit.

Défis institutionnels

- Restaurer la confiance des citoyens et des acteurs politiques envers la CENI.
- Garantir l'impartialité malgré les pressions politiques et administratives.
- Clarifier les relations avec le

Gouvernement, les juridictions, les collectivités et les OSC.

- Capitaliser les recommandations précédentes et intégrer les expertises nationales.

5. Axes de réforme et propositions avancées

Statut et indépendance

- Renforcer juridiquement l'indépendance administrative, financière et matérielle de l'OGE.
- Prévoir une ligne budgétaire claire et des procédures de décaissement adaptées au calendrier électoral.
- Limiter l'intervention hiérarchique de l'administration dans les missions électorales.
- Garantir l'autonomie de décision dans le respect du contrôle légal.

Composition et recrutement

- Revoir le mode de désignation des membres afin de réduire les liens de dépendance politique.
- Prévoir des critères de compétence, d'intégrité et d'indépendance.
- Ouvrir certaines fonctions à



des appels à candidatures ou concours transparents.

- Assurer une représentation équilibrée des parties prenantes et catégories sociales.

Personnel et professionnalisation

- Créer un statut spécifique du personnel électoral.
- Former régulièrement les agents permanents et non permanents.
- Garantir la stabilité et la protection du personnel contre les pressions.
- Capitaliser les compétences techniques existantes.

Pouvoirs et responsabilités

- Clarifier les pouvoirs de constatation, de transmission, de sanction ou de saisine des juridictions.
- Définir précisément le rôle de la CENI dans la publication des résultats provisoires et définitifs.
- Mettre en place une inspection ou un audit a posteriori des opérations électorales.
- Établir un recueil des fraudes et dysfonctionnements pour prévenir leur répétition.

Participation et redevabilité

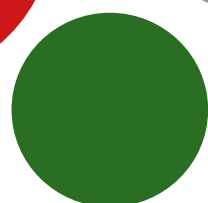
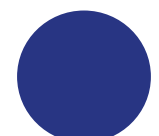
- Institutionnaliser le dialogue avec les partis politiques, OSC, jeunes, médias et experts.
- Améliorer la communication régulière de la CENI vers les citoyens.
- Publier les décisions, budgets, rapports et suites données aux recommandations.
- Associer les personnes handicapées et les acteurs locaux à la gouvernance électorale.

Transparence

- Rendre visibles les mécanismes de nomination, de contrôle et de financement.
- Prévoir des audits indépendants réguliers.
- Communiquer sur les contraintes réelles, les décisions prises et les modifications apportées.

Conclusion de la Thématique n°11 : Organe de gestion des élections

Les débats révèlent que la question centrale n'est pas seulement l'existence d'un organe de gestion des élections, mais sa capacité réelle à agir de manière indépendante, professionnelle, transparente et crédible.



CONCLUSION GÉNÉRALE

L'atelier pré-dialogue sur la réforme du cadre juridique électoral a permis aux différentes parties prenantes d'examiner les principaux enjeux du système électoral malgache et de formuler des propositions de réforme destinées à renforcer la crédibilité, la transparence et l'inclusivité des processus électoraux.

Les échanges ont fait ressortir un large consensus sur la nécessité d'améliorer la qualité de la liste électorale, de renforcer la confiance dans les institutions électorales, d'accroître la transparence dans la gestion des résultats, de consolider la justice électorale et de favoriser une participation plus inclusive des citoyens.

Certaines questions, notamment la biométrie de la liste électorale, la gouvernance de la CENI, le calendrier électoral, les conditions de candidature et le financement de la vie politique, nécessiteront des discussions complémentaires dans le cadre du Dialogue national.

Les conclusions et recommandations issues de cet atelier constituent une contribution importante à la réflexion nationale sur la réforme du cadre juridique électoral. Elles serviront de base aux prochaines consultations et aux travaux visant à renforcer durablement la démocratie et l'intégrité électorale à Madagascar, les détails des interventions ou propositions écrites pouvant être consultés dans le site web de la CENI.

**Ce rapport est aussi disponible
sur www.ceni-madagascar.mg
© CENI 2026**



INSTITUTIONS ET MINISTERES

- 1 PRESIDENCE DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
- 2 PRIMATURE
- 3 HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE
- 4 HCDDDED
- 5 CNIDH
- 6 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
- 7 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
- 8 MINISTERE DES FORCES ARMEES
- 9 MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES
- 10 MINISTERE DE LA JUSTICE
- 11 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES
- 12 BIANCO
- 13 SAMIFIN
- 14 CSI
- 15 COURS SUPREME

JURIDICTIONS ELECTORALES

- 16 CONSEIL D'ETAT
- 17 TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ANTANANARIVO

REPRESENTANTS DE L'ETAT

- 18 PREFET MAHAJANGA
- 19 PREFET ANTANANARIVO
- 20 PREFET AVARADRANO
- 21 ANCIEN PREFET DE NOSY BE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DECENTRALISE

- 22 COMMUNE RURALE D'IVATO

SYNDICATS ET ORDRES RESPONSABLES RELI

- 23 REPRESENTANTS DES AMPANJAKA
- 24 F.C.R.T.M
- 25 ORDRE DES AVOCATS
- 26 SYNAD
- 27 SSM
- 28 SPPM
- 29 BATONNIER ORDRE ABM

PARTIS POLITIQUES

- 30 ADN
- 31 AFIMA
- 32 AKFM FANAVAOZANA
- 33 AMP
- 34 ANTOKO MAITSO
- 35 APM
- 36 AREMA
- 37 HARENA
- 38 AVANA
- 39 AVI
- 40 FMI MALAGASY
- 41 FITAMBOLAGNELA
- 42 GAR
- 43 GFFM
- 44 GJMP
- 45 GLM
- 46 HUMANISTE ECOLOGIQUE
- 47 HIARAKA ISIKA
- 48 HVM
- 49 KINTANA
- 50 LEADER FANILO
- 51 MAFAGASIKARANTSIKA
- 52 MDM
- 53 MFM
- 54 MMM
- 55 MONIMA KA MIVIOMBIO
- 56 MOUVEMENT GASIKARA
- 57 OTRIKAFO
- 58 PARTI LIBERAL DEMOCRATE
- 59 PRO SITENY
- 60 PSD
- 61 RCR
- 62 RDS
- 63 RPSD
- 64 RPSD VAOVAO
- 65 TAMAMI
- 66 TAMBATRA
- 67 TEZA
- 68 TGV
- 69 TAFSA
- 70 TIM
- 71 TSARATAHAFINA
- 72 VHT
- 73 VONJY IRAY TSY MIVAKY
- 74 ZAMA
- 75 ISIKA MPANDRESY
- 76 ALFA
- 77 GRADILOAFO
- 78 SFDM
- 79 ILO MADA
- 80 RPMU
- 81 KFIM

OSC ET SOCIETE CIVILE

- 83 GAMFA
- 84 Justice et Paix
- 85 ONG Tolotsoa
- 86 KMF/CNOE FANABEAZANA OLOMPIRENENA
- 87 LIBERTY 32
- 88 FEMWISE AFRICA
- 89 JCI ANTSIRANANA
- 90 CROIX ROUGE MALAGASY
- 91 Association VOLOHAZOBE de Tuléar
- 92 ACCES ZON'OLOMBELONA
- 93 OBSERVATOIRE SAFIDY
- 94 GOSC
- 95 TRANSPARENCY INITIATIVE MADAGASCAR
- 96 GEN PACIF
- 97 TAFARAY
- 98 ADIDY VAO ZO
- 99 ASSOCIATION DIEGO SUAREZ (MUSULMANE)
- 100 IPARTICIPATE
- 101 REPRESENTANT GEN Y
- 102 REPRESENTANT GEN Z
- 103 AWLNL
- 104 CENTRE ARRUPPE MADAGASCAR
- 105 MAMIMAD
- 106 NY ANGADY
- 107 PEACE MEKER
- 108 RADEAU
- 109 NY HO AVY MAMIRATRA
- 110 PSOME
- 111 COCO VELONA
- 112 ONG ROHY
- 113 AFO
- 114 CSA TANJONA
- 115 FEM DEV

PSH ET CATEGORIES MINORITAIRES

- 116 FAAM
- 117 Accompagnateur FAAM
- 118 Association pour le redressement social des PSH de Mscar

JOURNALISTES ET ACTEURS DES MEDIAS

- 119 VOX MADA
- 120 MALAGASY INVESTIGATION PRESSE
- 121 VIVA MAHAJANGA
- 122 AFM TSIVAHINY RADIO
- 123 TVM RNM BRICKAVILLE
- 124 RNM FIANARANTSOA
- 125 VAOVAO 24
- 126 JOURNALISTE FORMATEUR
- 127 DEPECHE INFORMATIVE TARATRA